

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2024**

MEMBRES PRESENTS A LA SEANCE :

Frédérique BURTIN, Alain DRIOT, Franck DUMOULIN, Nicolas HIRSCH (arrivé à 20H13.), Véronique JON, Pascal LEBRUN, Audrey MAIALE, Véronique MARTINEZ, Marie PAILLONCY, Franck SUBERT

MEMBRES ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Marina AFLALO à Franck SUBERT, Norddine GUEDAMI à Pascal LEBRUN, Stéphanie GUERIN à Marie PAILLONCY

Ordre du jour

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MAI 2024 (DELIBERATION D2024-31)

ADMINISTRATION GENERALE

1. PRESENTATION DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE AU TITRE DE SES DELEGATIONS DE MISSIONS
2. CONTRAT TERRITORIAL GLOBAL (CTG) AVEC LA CAF (DELIBERATION 2024-32)
3. RETOUR SUR LES ELECTIONS EUROPEENNES DU 9 JUIN ET ORGANISATION DES ELECTIONS LEGISLATIVES

VIE DU VILLAGE

4. MODIFICATION DU REGLEMENT DE LA GARDERIE ET DU RESTAURANT SCOLAIRE (DELIBERATION 2024-33)
5. AUTRE SUJET EVOQUE : LE PORT DU CASQUE DANS LE CADRE DE L'USAGE DE LA TROTTINETTE ET DES VELOS.
6. POINT SUR LES PROJETS DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS ET DES JEUNES

TRAVAUX

7. CONVENTION DE SERVITUDE ENTRE LE SYDER ET LA COMMUNE D'ALIX SUR LA PARCELLE U1465 RELATIVE AUX TRAVAUX DE DISSIMULATION DU PARKING CHEMIN DES ECOLIERS ET LA POSE D'UNE BORNE ELECTRIQUE AU NIVEAU DU PORTAIL DE L'ECOLE. (DELIBERATION 2024-34)
8. CONVENTION DE SERVITUDE ENTRE LE SYDER ET LA COMMUNE D'ALIX SUR LA PARCELLE U1286 RELATIVE AUX TRAVAUX DE DISSIMULATION ENTRE LE CHALET ET L'ECOLE D'ALIX (DELIBERATION 2024-35)
9. CONVENTION DE SERVITUDE ENTRE LE SYDER ET LA COMMUNE D'ALIX SUR LA PARCELLE U1326 RELATIVE AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU PARKING CHEMIN DES ECOLIERS (DELIBERATION 2024-36)
10. CONVENTION DE SERVITUDE SUR LA PARCELLE U1464 AVEC MONSIEUR ALLATANTE POUR L'AMENAGEMENT DU « CHEMIN DES ÉCOLIERS » EN CHEMINEMENT MULTIMODAL RELATIVE .(DELIBERATION 2024-37)
11. REPARATION DU PLATEAU MONTEE DES GUILLAUMES, REPRISE DES ROUTES COMMUNALES, TRAVAUX DE L'ECOLE
12. TRAVAUX A L'ECOLE
13. VOIRIE ENTREE NORD DU VILLAGE :

URBANISME

14. DOSSIERS INSTRUITS OU EN COURS D'INSTRUCTION
15. POINT SUR LA RECONVERSION DE L'HOPITAL

QUESTIONS DIVERSES



Désignation du secrétaire de séance :

Marie Pailloncy est désignée secrétaire de séance.

Adoption du Procès-verbal du Conseil Municipal du 7 mai 2024 (délibération D2024-31)

Mr le Maire demande aux membres présents s'ils ont des remarques concernant le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 7 mai 2024.

Mise en délibéré : le procès-verbal est approuvé à l'unanimité. (13)

Administration générale

Rapporteur : Pascal Lebrun

1. Présentation des décisions prises par monsieur le maire au titre de ses délégations de missions

Versement de la subvention de 200 € pour la compagnie théâtrale du fil rouge suite à présentation du bilan (Décision 2024-03)

2. Contrat Territorial Global (CTG) avec la CAF (Délibération 2024-32)

La convention CTG vise à soulever les problématiques actuelles liés à la petite enfance et aider à mettre en place les moyens pour favoriser l'accueil de la petite enfance sur le territoire.

Marie PAILLONCY a participé à une réunion avec la CAF, qui a mis en évidence la fermeture de nombreuses crèches. Les statistiques actuelles utilisées sont à n-1, et implique des difficultés d'analyse quant à la réalité sur nos territoires sur l'année en cours Un important pourcentage des assistantes maternelles arrive à l'âge de la retraite.

Il est posé la question de savoir si la CAF a connaissance du nouveau SCOT.

Approuvé à l'unanimité (13) à l'unanimité.

3. Retour sur les élections européennes du 9 juin et organisation des élections législatives

Un sondage interne est en cours pour tenir le bureau de vote du 30 juin et du 7 juillet.

Des citoyens non élus se proposent aussi de tenir le bureau de vote

Les listes électorales sont gelées depuis le 10 juin 2024. Une dérogation préfectorale dispense de la tenue de la commission de contrôle., dans le cadre des élections législatives compte tenu des délais courts imposés.

Vie du Village

Rapporteur : Fabien DUPIN

4. Modification du règlement de la Garderie et du Restaurant scolaire (Délibération 2024-33)

ARTICLE 10 : Tarif

La garderie périscolaire est payante.

* Le tarif est de 0,60 € par ¼ d'heure (soit 2,40 € de l'heure).

- * Le 1er ¼ d'heure, même en cas d'absence de l'enfant, sera facturé 0,60 €
- * Au-delà de 18h30, une tarification de 5 € par ¼ d'heure sera appliquée aux parents.
- * Tout ¼ d'heure entamé est dû.
- * Si l'enfant n'est pas inscrit lors de sa prise en charge un tarif de 1 € sera appliqué pour frais administratif.

20h13 arrivée de Nicolas HIRSCH

Délibération : approuvé à l'unanimité 14 présents.

5. Autre sujet évoqué : le port du casque dans le cadre de l'usage de la trottinette et des vélos.

La maman d'un élève a demandé si le port du casque pour son enfant était possible à l'école pour que l'utilisation des vélos ne soit pas en contradiction avec ses règles familiales.

Hypothèses évoquées :

- les parents qui le souhaitent pourraient fournir des casques à leurs enfants, mais doit-on envisager que les surveillantes vérifient si tel ou tel enfant doit porter ou non le casque. ?

Tous les enfants doivent porter le casque, ce qui soulève le problème des poux.

Les enfants doivent alors porter casque et charlottes.

Etude des textes législatifs à approfondir par le questionnement au CDG (Fabien Dupin). Réponse à trouver avant la rentrée. Les vélos continueront d'être sortis d'ici la fin de l'année scolaire dans les conditions actuelles c'est-à-dire sans casque ; Mr Le maire précise qu'il en prend la responsabilité jusqu'au 5 juillet 2024

6. Point sur les projets du Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes

Rapporteur : Véronique Martinez

- Evocation du projet de visite de la gendarmerie
- La prochaine élection aura lieu le vendredi 11 octobre à 18 :30.
- Réflexion à avoir pour faire la prochaine élection sur le temps scolaire et le dépouillement en Mairie Il est nécessaire de s'organiser avec l'école pour présenter le CMEJ.
- La date du téléthon est le 30 novembre 2024 et le thème est « Tous bâtisseurs d'exploits ».
- Dernier Week end de septembre : nettoignons la nature
- Présentation de Franck Dumoulin sur la matinée du 1^{er} juin intitulée « Empreintes d'animaux » 22 enfants étaient présents et très intéressés issus de plusieurs CMEJ Promenade en forêt avec mise en évidence de nombreuses empreintes.
- Autre sujet évoqué : prise d'un RDV avec des vendeurs ambulants de viande et de boulangerie le lundi 24 juin 2024 dans l'idée de relancer un petit marché.
- Idée émergente d'envisager de fédérer avec des associations pour tenir une buvette, pizza à emporter, maraicher et fromager.

Travaux

Rapporteur : Pascal LEBRUN

7. **Convention de servitude entre le SYDER et la commune d'Alix sur la parcelle U1465 relative aux travaux de dissimulation du parking chemin des écoliers et la pose d'une borne électrique au niveau du portail de l'école. (Délibération 2024-34)**

Approuvé à l'unanimité (14)

8. **Convention de servitude entre le SYDER et la commune d'Alix sur la parcelle U1286 relative aux travaux de dissimulation entre le chalet et l'école d'Alix (Délibération 2024-35)**

Approuvé à l'unanimité (14)

9. **Convention de servitude entre le SYDER et la commune d'Alix sur la parcelle U1326 relative aux travaux d'aménagement du parking chemin des écoliers (Délibération 2024-36)**

Approuvé à l'unanimité (14)

10. **Convention de servitude sur la parcelle U1464 avec Monsieur ALLATANTE pour l'aménagement du « chemin des Écoliers » en cheminement multimodal relative. (Délibération 2024-37)**

ARTICLE 1er : DESIGNATION DU CHEMINEMENT PIETON

Après avoir pris connaissance du tracé du cheminement piéton sur la parcelle ci-dessus (V. plan de projet joint en annexe), le Propriétaire concède à la Commune d'Alix, Maître d'ouvrage, une servitude de passage et reconnaît les droits suivants :

1°) Etablir à demeure le cheminement piéton d'une bande de terrain d'une largeur de 2 m le long de la limite Ouest, y compris les travaux pour réaliser et sécuriser ce cheminement piéton.

2°) Procéder, sur une même largeur, à tous les travaux de création, de débroussailllements et entretien du cheminement piéton.

Par voie de conséquence, le Maître d'ouvrage (la Commune d'Alix), les sociétés chargées de la réalisation et de l'entretien du cheminement piéton, pourront faire pénétrer, dans ladite parcelle, les agents et ceux des entrepreneurs dûment accrédités, en vue de la construction, la surveillance, l'entretien et la réparation, ainsi que le remplacement même non à l'identique, du cheminement piéton. Le Maître d'ouvrage et ses prestataires s'engagent à intervenir avec le maximum de sécurité. Le Maître d'ouvrage s'engage à remettre en état les terrains après réalisations des travaux notamment le semi du gazon et son entretien de reprise ou remise en état de voirie, et après toute opération de maintenance. Ses prestataires interviendront sous sa responsabilité et sous son contrôle. L'entretien et toutes interventions sur la servitude ne devront pas nuire à l'activité du Propriétaire.

Le plan de récolement sera fourni au Propriétaire en fin des travaux et annexé à la servitude.

ARTICLE 2 : CONSERVATION DU CHEMINEMENT PIETON

Le Propriétaire s'oblige, tant pour lui-même que pour son locataire éventuel, à s'abstenir de tout fait de nature à nuire au bon fonctionnement et à la conservation et à n'entreprendre aucune opération de construction ou d'exploitation qui soit susceptible d'endommager le cheminement piéton ou de gêner la circulation des engins nécessaires à la maintenance du cheminement piéton.

Le Propriétaire s'engage à ne pas faire de plantation d'arbre dans l'emprise de la servitude.



Le Maître d'ouvrage et ses prestataires s'engagent à maintenir le cheminement piéton en bon état et à éviter toute nuisance au Propriétaire telles que des débordements, empiètements, etc. Le Maître d'ouvrage et ses prestataires s'engagent à intervenir dans les meilleurs délais en cas de problèmes signalés par le Propriétaire.

ARTICLE 3 : SERVITUDE DE PASSAGE EN SURFACE

La servitude de passage en surface résultant tant pour le propriétaire que pour l'exploitant du droit reconnu à l'article 1er ne donnera lieu au paiement d'aucune indemnité

ARTICLE 4 : DEGATS DE SURFACE

Les dégâts de surface qui pourraient être causés aux cultures et aux biens à l'occasion de la construction, de l'entretien et de la réparation du cheminement piéton ainsi que leur remplacement, feront l'objet, le cas échéant, d'une indemnité fixée à l'amiable sur les bases du barème établi par la Chambre Départementale d'Agriculture du Rhône et le Syndicat ou à défaut d'accord, par le Tribunal compétent.

Débat :

Le chemin des écoliers sécurisé est sans issue actuellement.

La portion du chemin menant jusqu' à son issue, utilisée par les habitants n'est pas sécurisée d'où la volonté de terminer le projet de ce chemin à son terme.

Plusieurs choix étaient envisageables :

Faire la servitude et sécuriser le chemin des écoliers.

Faire l'achat de 220 ml de terrain à Mr ALLATANTE, soit plusieurs milliers d'euros.

Faire l'achat d'une petite parcelle pour la sortie problématique des véhicules des riverains.

Les riverains ont été reçus en Mairie les jours précédant le conseil municipal.

Visionnage de vidéos et photos prises par le riverain qui mettent en évidence la sortie rapide de son véhicule sur le chemin car le revêtement est en gravier. Un démarrage en côte n'est pas possible sur le gravier. La vidéo met aussi en évidence les problèmes de visibilité lors de la sortie des véhicules.

Etude de la photo du village de 1985 sur lequel le chemin des écoliers existait.

Après échange, il est nécessaire de sécuriser la portion de sortie des véhicules pour ce projet (décrochage, miroir...). Il est rappelé que plusieurs sorties de véhicules dans Alix sont avec un manque de visibilité et nécessite de cohabiter avec les modes doux.

Un Permis d'aménager serait déposé pour ce projet, la zone est située également dans le périmètre ABF. La signature de la convention est un pré requis à l'élaboration d'un projet d'urbanisme pour ce projet.

Le budget de sécurisation de ce chemin est estimé à 10 000 €. La pertinence de cet investissement est évoquée par rapport à sa durabilité aux vues d'une possible évolution de la voirie.

Précision est faite que s'il y a des modifications ultérieures dans le cadre d'une OAP future, les frais de modifications seront à la charge de l'aménageur.

Approuvé à l'unité (14)

La Mairie écrira aux 3 propriétaires les informant que la signature de la convention était une condition nécessaire pour construire convenablement ce projet et se projeter dans un permis d'aménager. Les riverains seront aussi informés du projet d'aménagement.

11. Réparation du plateau montée des Guillaumes, reprise des routes communales

La commune a reçu un devis de 15 889,71 € HT. La subvention « amende de police » est sollicitée. Le plateau date des années 2000. Pour la reprise des routes communales : la communauté de communes va vérifier avec une caméra embarquée les fissures et trous.

12. Travaux à l'école

Achat et pose de stores automatisés au niveau du chalet. Devis 2500 €. Grillages à reprendre.

L'école rappelle également PROCELEC pour l'alarme.

13. Voirie entrée nord du village :

Il est étudié le projet provisoire d'une chicane ou goulet d'étranglement car les travaux de sécurité de la RD76 ne se feront pas avant 2025 sur la partie Nord, à cause des travaux de dépollution. L'AMF sera contactée pour savoir s'il existe une réflexion au niveau départemental ou national sur la non tenue des peintures de signalisation. Véronique JON nous informe d'une peinture qui tiendrait dans le temps.

Urbanisme

14. Dossiers instruits ou en cours d'instruction

Rapporteur : Alain DRIOT

- PC0690042300004 – 22/12/2023

VIODE / 80 impasse du Clos / Construction d'une maison individuelle en R+1 avec garage / Recours amiable

- PC 0690042400001 /26/01/2024
 - GOMEZ / 713 Route des bruyères/ construction d'une maison avec piscine/ Recours amiable /

- PA0690042300002 – 30/12/2023

Commune d'ALIX / 178 chemin des écoliers / création de places de parking et borne IRVE / En cours

- DP 0690042400002 – 08/01/2024

DRIOT / 53 impasse du Bois des Noyers / Construction d'un abri de jardin / Accord

- PC0690042100006 M02 – 27/02/2024

SCCV du Petit Bourg / 404 rue Aymé Chalus / construction de 2 immeubles et 6 maisons / Accord

- DP 0690042400009 – 27/03/2024

BELLOTTO / 326 chemin du clos des Liesses / changement de destination du garage et modification de façades et menuiseries / Accord

- DP 0690042400008 – 29/03/2024

CORDON-FABREGUE / 47 chemin des Ecoliers / changement de menuiseries et volets / En cours



- DP 0690042400010 – 29/03/2024
MATHELIN / 40 montée du Perroux / construction d'une piscine / Accord
- DP 0690042400011 – 01/04/2024
MICHEL / 59 impasse Lacenaire / pose de panneaux photovoltaïques / En cours
- DP 0690042400013 – 18/04/2024
DELSOL / 127 allée des Glycines / installation d'une piscine semi enterrée / En cours
- DPLOT 0690042400014 – 30/04/2024
CHAREYRE / 345 route des Troitières / division parcellaire / Refus
- DP0690042400016 --- 27/05/2024
LEBRUN/ 112 route de la Rochelle/ installation de panneaux solaires thermiques/ En cours
- DP0690042400017 ---03/06/2024/
MARTINEZ/ 126 rue des Erables / création muret, clôture / En cours
- DP06900042400018 --- 06/06/2024
MARX/ 47 impasse Nicole de Cressia/ création abri voiture / En cours
- DP0690042400019 --- 18/06/2024
RAYNAUD / 52 route de la Rochelle / installation d'un portail / En cours

15. Point sur la reconversion de l'hôpital

Dans le cadre de l'AMI (Appel à manifestation d'intérêt) concernant la cession du site de l'ex hôpital gériatrique du val d'Azergues, la date limite de remise des offres était le 17 juin 2024. La mairie a reçu deux entreprises intéressées par le projet dont

- La société Histoire et Patrimoine le mardi 4 juin 2024
- La société APOGEES le mardi 11 juin 2024
- La reconversion nécessitera une révision du PLU. Cette révision pourrait être commencée sur ce mandat, mais sera finalisée après les élections municipales de 2026.

Questions diverses

- **Renouvellement d'appel d'offres cantine.** Réception des réponses à appel d'offres d'ici la fin du mois de juin. Une réunion avec les parents d'élèves associée est prévue fin juin pour concertation. Evolution probable du prix du repas. Le conseil du 16 juillet devra valider le tarif.
- Prévoir réunion pour parking de la Montée du Perroux Parking avec les riverains
- Synthèse du DOE (Document d'orientations et objectifs) du futur SCOT (Schéma de cohérence Territorial) La commission urbanisme présentera une synthèse au conseil municipal le 10/09/2024.
- Jeudi 3 octobre : quinzaine du développement durable. La commune présentera le projet « jardinons à l'école d'Alix., animé par marion DE ROSA.



- Réunion avec la gendarmerie concluant la vidéosurveillance. Disponibilité 1/2 journée à planifier.
- Les prochains conseils municipaux sont fixés au 16 juillet 2024 à 19 :30 et le 10 septembre 2024 à 19 :30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 : 22



Suivent les signatures :

La secrétaire :



Fabien DUPIN

Le Maire :



Pascal LEBRUN

Les conseillers municipaux :

Marina AFLALO

Frédérique BURTIN

Alain DRIOT



Franck DUMOULIN

Norddine GUEDAMI

Stéphanie GUERIN



Nicolas HIRSCH

Véronique JON

Audrey MAIALE



Véronique MARTINEZ

Marie PAILLONCY

Franck SUBERT

